

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 68**

présenté par

Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article nous demande d'habiliter les organismes de Sécurité Sociale à recourir en 2023, à la dette pour financer leur trésorerie, à hauteur de 53.8 milliards tous organismes confondus.

C'est une fuite en avant qui coûte cher à notre pays, où le poids de la dette sociale, même transférée artificiellement à la CADES, reste colossal puisqu'il s'élève à 154.9 milliards€ et fait peser un lourd tribut à nos finances publiques en charge de la dette.

En conséquence, nous refusons cette habilitation.